



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal Du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnaud, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 24 mars 2023
Présents : 18
Votants : 23

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire

Catherine BARBERO, Jean-Marc SIOZAC, Marie-Agnès DESCOUX, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Adjoints

Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Sandrine MARTINS, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Arnaud SCHMITT, Jean-Marc LONGEQUEUE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Ngoc Loi TRAN a donné pouvoir à Laurence AUDIBERT
Patrick MICHEL a donné pouvoir à Charlotte LE MAITOUR
Hervé GUISE a donné pouvoir à Jean-Marc LONGEQUEUE
Nathalie BEELS a donné pouvoir à Christophe PRUDHOMME
Magali BOUARFE a donné pouvoir à Arnaud SCHMITT

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS :

William NETO DE JESUS, Jean BÉDU, Dominique FRANÇOISE, Mapril BAPTISTA

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Marie-Agnès DESCOUX a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2023-17 BUDGET VILLE : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-5 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Les résultats de l'exercice 2022 :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice 328 343,39 €

B Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif 1 331 646,40 €

C Résultat à affecter (A+B) = 1 659 989,79 €

Résultat d'investissement

A Résultat de l'exercice – 298 476,68 €

B Résultats antérieurs reportés

Ligne 001 du compte administratif 942 064,31 €

C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) 643 587,63 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20230331-2023-17-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Après avoir déclaré conforme le compte de gestion 2022,

Après avoir voté et arrêté le compte administratif 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Marc SIOZAC, Adjoint au Maire délégué aux finances, à la vie économique, à l'administration générale et aux commerces,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, et 6 abstentions (M. GUISE, Mme BOUARFE, M. SCHMITT, Mme BEELS, M. LONGUEUE et M. PRUDHOMME)

DECIDE d'affecter les résultats pour l'exercice 2022 comme suit :

AFFECTATION

- 1) Report en fonctionnement R 002 1 659 989,79 €**
- 2) Report en investissement R 001 643 587,63 €**

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 31 mars 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le

Le Maire
A. BRUNET



Le Maire,

Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20230331-2023-17-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023